

Proposition de sujet de stage

Sujet de stage : Déploiement à l'échelle du bassin de la Creuse d'une méthode d'évaluation de l'origine des pollutions organiques et propositions d'actions ciblées.

Contexte

L'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne est un syndicat mixte ouvert ayant pour objet la gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin de la Vienne (21 000 km²). Il assure la coordination des dispositifs de gestion de l'eau sur le bassin, apporte un appui aux démarches telles que les contrats territoriaux, anime des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et s'investit sur des thématiques particulières : amélioration de la qualité d'eau, prévention des inondations, poissons grands migrateurs, gestion des étangs, des zones humides, des plantes exotiques envahissantes.

Dans le cadre d'un diagnostic réalisé sur le bassin de la Creuse (représentant plus de 40 % du bassin de la Vienne) en 2015, l'EPTB Vienne a identifié une nette dégradation du paramètre matières organiques oxydable sur ce territoire par rapport au restant du bassin de la Vienne, sans explication évidente de cette différence.

Afin de comprendre cette situation et d'y remédier, en 2018, une étude intitulée « Diagnostic des origines des pollutions organiques et de leur impact sur la qualité de l'eau du bassin versant de la Creuse » a été réalisée à l'échelle du bassin de la Creuse (9550 km²). L'analyse de nombreux paramètres physico-chimiques, d'occupation des sols ou encore des usages (agricoles, industriels, de traitements des eaux...) a permis de mieux cerner et de quantifier les origines principales des pollutions organiques. L'élevage, l'assainissement et dans une moindre mesure les apports naturels des zones humides sont les sources potentielles principales mises en évidence. Les rapports de cette étude sont disponibles ici : <http://www.eptb-vienne.fr/Etude-matieres-organiques.html>

Afin d'aboutir à des résultats intégrables dans les outils de gestion en place, le vaste territoire d'étude a été divisé en 9 sous bassins versants qui ont eux-mêmes été subdivisés en mailles pour effectuer une analyse suffisamment fine du territoire. Après une hiérarchisation des mailles les plus concernées par les pollutions organiques, environ 1/3 des mailles, ont fait l'objet d'une analyse fine de la problématique pollutions organiques. Une méthodologie a été mise en place et il conviendra par la suite de l'étendre au restant du territoire et de mener une réflexion pour intégrer ces résultats dans les outils opérationnels existants, comme les contrats territoriaux ou le SAGE afin de permettre une amélioration réelle de la situation.

Missions

Les missions confiées au stagiaire sont les suivantes :

1. Synthétiser les résultats et les conclusions de l'étude afin d'obtenir un document facilitant l'intégration des résultats et les conclusions dans les outils de gestion existants
2. Utiliser la méthodologie mise en place dans l'étude pour étendre l'analyse fine à l'ensemble du bassin versant
3. Proposer des actions ciblées en concertation avec les opérateurs des contrats territoriaux, des SAGE, des chambres d'agriculture...

Le travail sera réalisé en lien étroit avec les membres du comité technique constitué pour le suivi de l'étude « pollutions organiques ». Le stagiaire sera amené à rencontrer et à échanger avec les structures du territoire.

Profil requis

- Etudiant de niveau bac +5 dans les domaines de gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Bonnes connaissances de la chimie de l'eau, du fonctionnement des milieux aquatiques et de la gestion de l'eau
- Maîtrise de la gestion de bases de données, des SIG (Qgis) et des outils bureautiques
- Bonnes capacités d'expression orale et rédactionnelles
- Aptitudes relationnelles et sens du contact
- Permis de conduire nécessaire

Organisme recruteur

Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne
18 rue Soyouz
Parc ESTER Technopole
87 068 LIMOGES Cedex

Durée

6 mois en 2019, période à définir en concertation avec le stagiaire (a priori mars à août 2019)

Rémunération

En application du décret n°2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise, une indemnité mensuelle de stage sera versée.

Transmettre CV et lettre de motivation par mail dès que possible au plus tard le 11 janvier 2019 à v.berthelot@eptb-vienne.fr

Contact

Vincent BERTHELOT (chargé de mission Creuse) – 05.55.02.02.52
Stéphane LORIOT (Directeur) – 05.55.06.39.42